

Conseil de l'Ecole doctorale de philosophie (ED 280)

Séance du 27 février 2024

La séance est présidée par le directeur de l'ED.

Etaient présents :

M. Jaffro

M. Picavet

Mme Merlin

M. Mossio

Mme Korochi

Mme Montjean

Mme Ohyama

M. Morel

M. Pillon

M. Quiviger

Mme Vorms

Mme Caffin

M. Pühr

Mme Badih

Étaient représenté.e.s (procuration) :

M. Marquer par M. Fruteau de Iaclos

M. Fischbach par M. Morel

Mme Jouanneau par M. Morel

Mme Chouchan par M. Quiviger

Mme Boissard par Mme Montjean

M. Champougny par M. Pühr

Invités :

Le directeur invite chaque membre présent à se présenter. Il rappelle que Mme Sarah Badih assure l'intérim en tant que responsable administrative de l'école doctorale pendant la durée du congé de M. Kamrane. Le premier terme de ce congé se termine en juin et M. Kamrane pourrait demander à le renouveler pour une durée de six mois.

Il indique que le dossier de recrutement d'un agent chargé de la gestion des thèses, des conventions et de la gestion financière de l'IHPST a progressé, puisque l'annonce a été publiée et que l'ED a reçu trois candidatures à ce jour. L'équipe administrative espère que le recrutement sera effectif au cours du mois de mars.

Concernant la composition du conseil, les BIATSS disposent de deux sièges et élisent leurs représentants. L'équipe administrative étant actuellement réduite à deux agents, Mme Badih prend la place de M. Kamrane au conseil pendant la durée de son intérim.

Un membre du conseil demande si le professeur délégué aux thèses a été invité à assister à cette séance en tant qu'invité permanent.

Le directeur indique que M. Charrak est actuellement en arrêt maladie.

1. Approbation du PV du 12/12/2023 unanimité – 5 votants

Cinq membres du conseil, absents lors de la session précédente, ne prennent pas part au vote. Le PV du 12/12/2023 est approuvé à l'unanimité.

Le directeur demande au conseil si le format des PV, qui est intermédiaire entre un relevé de décisions et un compte rendu, convient à l'ensemble du conseil. Aucun membre n'a d'objection à formuler sur le format actuel des PV.

2. Rapport du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES)

Le directeur indique que le rapport est plutôt très positif. Un des points forts, qui est intéressant, est le fait que l'école doctorale est très ouverte à d'autres disciplines. Parmi les points faibles, on relève :

- La qualité du suivi individuel du doctorant. Les modalités devraient être mieux harmonisées et une réflexion est à mener sur la formalisation des grilles d'évaluation.
- Le suivi du devenir des docteurs dont les données sont habituellement fournies par l'ORIVE pour ce qui concerne l'insertion professionnelle. Malheureusement, les données de l'ORIVE ne suffisent pas, manquent ou ne sont pas traitées. L'école doctorale doit mettre en place un suivi qualitatif du devenir professionnel des étudiants.
- La question des débouchés professionnels : il est reproché à l'ED de ne pas préparer à des débouchés en dehors de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Afin de satisfaire certaines des demandes du HCERES sur cette question, il est suggéré d'utiliser les ressources internes de formation. En effet, c'est un cadre dans lequel on peut faire intervenir des professionnels. Emmanuel Picavet signale l'existence d'un dispositif auquel il a été associé. C'est le dispositif Propulsion qui est géré par le cabinet Elixir et qui est implanté à Paris 1 par Sorbonne Alliance. Le but du dispositif est essentiellement, pour ceux qui veulent créer une entreprise, de trouver des financements et pour ceux qui cherchent un poste, de rencontrer les directions de grandes entreprises.

Nora Caffin propose également de contribuer à une journée de présentation des différents concours de la fonction publique de haut niveau.

3. Comités de suivi individuel

Le rapport du HCERES fait état d'un manque de formalisation de l'évaluation de la situation du doctorant et de son encadrement par les membres du comité de suivi. Le conseil exprime quelques réticences à modifier la façon dont sont gérés les comités de suivi. Il ressort des discussions que des membres du conseil regrettent que, depuis l'évolution des textes réglementaires en 2022, on voie de plus en plus de comités de suivi constitués sur des bases uniquement scientifiques. Les personnes qui les composent sont relativement proches des encadrants, ce qui pourrait fragiliser le signalement de difficultés non scientifiques.

La discussion signale également que l'introduction des comités de suivi a considérablement alourdi les charges pesant sur les enseignants-chercheurs. Le conseil n'est pas fondamentalement hostile à ce qu'il y ait un peu d'uniformisation, mais il est inquiet à l'idée qu'il y ait un accroissement de la charge de travail liée au comité de suivi.

L'administration de l'ED indique que, dans l'arrêté de 2022, le rapport du comité de suivi est un élément essentiel et obligatoire pour statuer sur la réinscription d'un doctorant, et pas uniquement dans le cas où le doctorant formulerait une demande d'inscription dérogatoire.

Dans le but de faciliter les entretiens, l'ED propose que les doctorants rédigent systématiquement avant leur comité de suivi un bref rapport factuel sur l'avancement de leur thèse. Le rapport en question est ouvert ; les doctorants peuvent également se servir de ce support pour indiquer les points à discuter avec le comité.

La responsable administrative indique avoir déjà travaillé sur un nouveau format du comité de suivi assorti d'un guide à destination des doctorants et des membres des comités de suivi. Sa première version sera bientôt transmise aux membres du conseil pour que chacun fasse part de ses remarques.

Le directeur rappelle qu'il n'y a pas de contre-indication, ni d'obligation, à ce qu'un membre d'un comité de suivi fasse partie du jury de soutenance, même en tant que rapporteur.

Dans la discussion, il est rappelé qu'il serait bon que les comités de suivi comportent au moins un membre extérieur au laboratoire du doctorant.

4. Questionnaire d'évaluation de la formation doctorale

L'évaluation de la formation doctorale doit être mise en place. L'ED a préparé la liste des questions qui seront posées dans le cadre de cette évaluation qui aura lieu chaque année. Aucune date n'a été retenue pour le moment.

Ayant pris connaissance du projet de formulaire, le conseil propose de modifier l'ordre de certaines questions de la manière suivante : questions de formation, encadrement, suivi de la thèse, fonctionnement général.

5. Décision relative au financement

Une question préalable concerne les échéances du calendrier. Jusqu'à présent, il y avait deux sessions pour les demandes de financement en janvier et en septembre. La responsable administrative propose le calendrier suivant :

Période 1 : 1 avril au 31 juillet 2024 dépôt des demandes avant le 24 février 2024.

Période 2 : 1er septembre 2024 au 31 janvier 2025 dépôt des demandes avant le 15 juin 2024.

Période 3 : 1er janvier au 31 mars 2025 dépôt des demandes avant le 15 novembre 2024.

Demande de financement du 27.02.2024

Demande de subvention de M.Trophardy Yanis pour un projet de colloque intitulé :

« Appliquer les philosophies des sciences et des techniques ? »

Organisé par des doctorantes et doctorants en philosophie des sciences et des techniques de l'unité mixte de recherche Sciences, Normes, Démocratie (Sorbonne Université) ainsi que de l'école doctorale de philosophie de l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne pour le compte de l'association Philo'Doctes (Sorbonne Université), et de l'unité mixte de recherche Institut d'histoire et de philosophie des sciences et des techniques (Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Dates : 28/29 et 30 mars 2024

Montant demandé : 750 € sur 4800 € de budget global.

Montant accordé : 750 euros

Demande de subvention de Mme Aurore Franco pour un projet de colloque intitulé :

«In Relation To Life: Biological Relationality in Contemporary Science, Theory, and Politics »

Organisé par l'Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST - Université Paris 1 Sorbonne/CNRS) et Laboratoire d'Études de Genre et de Sexualité (LEGS- Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis/CNRS)

Dates : 16 au 18 octobre 2024

Montant demandé : 2700 € sur 4940 € de budget global.

Montant accordé : 2000 euros

Demande de subvention de Mme Sergent Mirbeau Mathilde pour un projet collaboratif intitulé : « **Les sciences sociales et les réponses de la Justice face aux violences de Masse** »

Organisée par le collectif ProMeTe au sein de l'INHA

Dates : 4, 11, 18 et 25 mars et les lundi 8 et 15 avril

Montant demandé : 550 € sur 3200 € de budget global.

Montant accordé : 550 euros

Demande de subvention de Mme Djemaï Farida et de Mme Laporta Beatriz pour un projet de journée d'étude intitulée : « **Journée d'étude sur les pensées de Descartes et Hobbes : influences et réceptions** »

Organisée par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne au sein du Centre d'histoire des philosophies modernes de la Sorbonne (HIPHIMO – UR 1451)

Dates : 4 juin 2024

Montant demandé : 800 € sur 1400 € de budget global.

Montant accordé : 800 euros

Demande d'aide à la publication pour la thèse de Mme Zaino Eleonora intitulée : « **Raison et âme des bêtes chez Spinoza** »

Editions Classique Garnier

Montant demandé : 2000 € soit 23.5% du devis total

Montant accordé : 1500 euros

Le directeur propose que dans l'évaluation des dossiers on veille à ne pas encourager les manifestations où les doctorants sont les seuls intervenants et les manifestations auxquelles les doctorants ne participent pas activement.

Le conseil constate que dans certains dossiers, des programmes sont déjà établis parce qu'il n'y a pas d'appel à communications. En l'absence d'un tel appel, on devrait disposer de la liste des intervenants ainsi que des titres de communication. Quand il y a un appel à communications, celui-ci devrait être communiqué à l'ED pour diffusion auprès de nos doctorants.

Il faut également rappeler aux doctorants qu'ils doivent utiliser les bons logos pour l'université, avec les bonnes appellations, pour la communication.

Les pages sur l'aide à la publication doivent être actualisées.

6. Questions diverses :

a. Frais de jury de soutenance :

L'enveloppe pour les frais de réunion du jury, les transports, le logement pour les membres éloignés est actuellement de 500 €. On a aussi la possibilité de demander un déjeuner pour les membres du jury. La direction de l'ED propose d'augmenter le forfait de soutenance à 700 euros, en y incluant, pour les jurys qui en auraient besoin, le déjeuner. La proposition ne soulève pas d'objection.

Un membre du conseil demande quelle est la politique de l'ED vis-à-vis des soutenances hybrides. La direction de l'ED est favorable à une augmentation du nombre de soutenances utilisant un format hybride et rappelle que l'Université possède quelques salles très bien équipées qui, si elles sont demandées suffisamment à l'avance, sont une solution tout à fait satisfaisante pour inclure plus de membres étrangers dans les jurys sans augmenter les coûts.

b. Aide à la soutenance :

Lors de la précédente séance du conseil, il a été proposé de rendre « automatique » l'aide à la soutenance. Mais cette aide ne peut pas être effective sans communication par la personne concernée des documents qui conditionnent son versement. Un rappel doit être fait au sujet de l'aide à la soutenance par l'administration de l'ED au moment du dépôt de la composition du jury.

c. Impression des exemplaires de la thèse à destination des membres du jury qui en font la demande :

L'Arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat comporte les dispositions suivantes :

« Le doctorant fournit sa thèse sous forme numérique selon les prescriptions de l'établissement de soutenance. Il fournit en outre des exemplaires sur support papier destinés aux membres du jury, lorsque ceux-ci en ont exprimé la demande. Si le doctorant ou les membres du jury souhaitent disposer d'exemplaires imprimés, l'établissement assure l'impression de la thèse à partir du support numérique. »

Le service de la reprographie a la possibilité de prendre en charge l'impression et la reliure des exemplaires en question pour une somme modique. À titre d'exemple, l'impression d'une thèse de 500 pages avec une reliure coûte 7,5 €.

L'ED doit communiquer sur cette possibilité sur son site web et par le biais de la liste de diffusion. Vu le coût modique que cela représente, il n'est pas proposé de déduire le coût des impressions de l'aide à la soutenance.

d. Philonsorbonne :

Thibault Barrier, directeur éditorial de Philonsorbonne, sera invité à une séance du conseil de l'ED pour présenter la revue et discuter avec le conseil des évolutions souhaitables.